

Cahier des charges de la labellisation Sport&Handicap

① / Prérequis de la première demande

Thématique 1 : Type de Handicap accueillis
Si tous les handicaps peuvent être accueillis mais que le club reçoit uniquement des pratiquants dans une catégorie ou 2, il pourra être labellisé uniquement sur les catégories où ils ont des pratiquants.
Thématique 2 : Niveau de formation des éducateurs et/ou bénévoles
Labelliser uniquement si CQP, AQSA, CQH, certificat de spécialisation, diplôme d'état ou Licence APAS → Si pas de formation, la CDSH 76 recommandera de suivre ses propres formations → DEMANDE DE FICHIER AVEC NUMERO CARTE PRO
 
Thématique 3 : Accessibilité
Pas de labellisation si choix Handicap PMR et que les équipements ne sont pas accessibles → UNE VISITE SUR PLACE CONFIRMERA
Thématique 4 : Périodicité
Labelliser si pratique hebdomadaire → PLANNING A JOINDRE

Communication
→ OBLIGATION DES CLUBS A APPOSER LE LOGO DE LA CDSH 76 SUR LEURS SUPPORTS DE COMMUNICATION ET SUR LEUR SITE INTERNET → OBLIGATION DE FIGURER SUR HANDIGUIDE


② / Prérequis du renouvellement du label

→ A ces 4 critères, s'ajoute la grille d'évaluation annuelle à remplir

